

Demande d'agrément administratif pour les entreprises sans succursale en Nouvelle Calédonie, n'ayant pas leur siège sur le territoire et relevant d'une autorité de contrôle partenaire

(annexe 3-2, livre III)

Synthèse des documents et informations à produire :

- La dénomination, l'adresse du siège social de l'entreprise, ainsi que son identifiant international d'entité juridique.
- Un programme relatif à l'activité envisagée comportant la liste établie en conformité avec l'article R 321-1 des branches que l'organisme d'assurance se propose de pratiquer, la nature des risques que l'organisme se propose de garantir et ses prévisions d'activités sur trois exercices.
- Un dossier décrivant les moyens mis en œuvre par l'organisme pour les opérations qu'il envisage de souscrire.
- Dans le cas où l'entreprise se proposerait de couvrir les **risques définis à la branche 17** de l'article R 321-1, les informations suivantes (R. 331-3) :
 1. la modalité de gestion adoptée, parmi celles qui sont énoncées à l'article Lp 331-5.
 2. Lorsque l'entreprise choisit de **confier les sinistres de la branche de protection juridique à une entreprise juridiquement distincte**, copie des statuts de cette entreprise (art R 331-3)
 3. Si cette entreprise juridiquement distincte a des liens de la nature de ceux qui sont définis à l'article Lp 322-6 avec une autre entreprise qui pratique l'assurance d'une ou plusieurs autres branches mentionnées à l'article R 321-1, l'entreprise qui sollicite l'agrément doit s'assurer et, en outre, attester :
 - Que les membres de son personnel chargés de la gestion des sinistres ou des conseils juridiques relatifs à cette gestion n'exercent pas la même activité pour le compte de l'autre entreprise ;
 - Que ses dirigeants ne sont pas aussi des dirigeants de l'autre entreprise.
- Dans le cas où l'organisme se proposerait de couvrir les risques définis à la branche 18 de l'article R 321-1, les moyens en personnels et matériels dont dispose l'organisme, par lui-même ou par personne interposée, pour faire face à ses engagements.